



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Violences conjugales.

Question écrite n° 34691

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur les violences conjugales. En effet, chaque année, en France environ 220 000 femmes sont battues ou violées par leur conjoint ou ex-conjoint. Dans 75 % des cas, il s'agit de violences répétées et, dans 80 %, d'agressions psychologiques. Lancé en septembre 2019, le Grenelle des violences conjugales a donné lieu à une série de mesures annoncées en novembre 2019. Un an plus tard, le bilan s'avère mitigé. Un rapport sénatorial de juillet 2020 rappelle que la politique de lutte contre les violences faites aux femmes « ne date pas de l'actuel gouvernement » et qu'une ligne d'écoute des victimes, par exemple, existe depuis 1989. Dans ce même rapport, il est souligné que les crédits alloués à cette cause sont hélas morcelés et qu'ils n'ont rien d'inédit, ayant simplement fait l'objet d'un redéploiement. Les associations d'aide aux victimes sont également réservées sur l'insuffisance des moyens dédiés à l'accompagnement social des femmes et de leurs enfants. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour protéger les femmes et leurs enfants dans cette spirale de violence dont il est difficile de s'échapper. Elle la prie également de bien vouloir lui indiquer l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le département de Saône-et-Loire pour venir en aide aux femmes victimes de violence.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34691

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8878

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)